

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 septembre 2012 à 19h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13

Étaient présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, PRUVOT Dominique, JONVAL Jean Claude, Mmes CANDELIER Evelyne, MOREAU Nicole, MM. BUISSET Laurent, DUCCESCHI Patrick, GAILLIARD Pascal, DERYCKE Hervé, Mme DUCONSEIL Betty, M. VERNEZ Rémy, Mme PETIT Maryvonne.

Excusés : Mme PINTE Patricia (procuration à Mme CANDELIER Evelyne), M. LEONARDIS Thierry (procuration à Mr SALLIO Michel)

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès verbal du Conseil Municipal
Du 19 Juin 2012 est adopté à l'unanimité*

ACHAT DU MOBILIER POUR LA NOUVELLE CANTINE-BIBLIOTHEQUE

Mr le Maire rappelle que les travaux de construction avancent ; il est donc nécessaire d'anticiper pour équiper les lieux. Une consultation restreinte dans le cadre de la procédure adaptée pour la fourniture de mobilier a été lancée le 16 juillet 2012 auprès de huit prestataires professionnels.

Le délai de réponse était fixé au 24 août 2012 à 17h00. Cinq réponses sont parvenues dans les délais :

- BRM Mobilier de Bressuire 15 129.67 € HT
- D.P.C Mr Mourat de Sainte Catherine 15 208.57 € HT
- D.P.C Mr Derasse de Bressuire 17 180.33 € HT
- SARL Grolleau de Toutle monde 20 688.04 € HT
- MDA Industries de Saint André s/Sèvre 21 111.24 € HT

L'analyse des offres positionne l'offre de D.P.C Mr Mourat de Sainte Catherine comme la plus intéressante pour un montant de 15 208.57 € HT, soit 18 189.45 € TTC.

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 septembre 2012,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de D.P.C Mr Mourat, 7 rue de la Gohelle 62 223 Sainte Catherine pour un montant de 15 208.57 € HT, soit 18 189.45 TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes concernant cette affaire.

AMENAGEMENT DE LA RD 643/MAITRISE D'OEUVRE

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour assurer la Maîtrise d'œuvre de l'opération a été lancée le 12 juillet 2012, dans le cadre de la procédure adaptée, auprès de quatre bureaux d'études.

Les réponses étaient attendues pour le 17 août 2012 à 17 h.

A l'issue du délai, trois bureaux ont déposé leur offre :

- Chaldée Paysage de Bermerain pour un montant de 49 500.00 € HT
- Géomètre Expert de Valenciennes pour un montant de 51 000.00 € HT
- Cabinet Tesson de Douai pour un montant de 45 200.00 € HT

L'analyse des offres positionne l'offre du cabinet Tesson de Douai comme la plus intéressante pour un montant de 45 200.00 € HT, soit 54 059.20 € TTC.

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 septembre 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de Cabinet Tesson Parc de Dorignies, 100 rue Jean Perrin 59500 Douai pour la somme de 45 200.00 € HT, soit 54 059.20 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes concernant cette affaire.

RUELLES RUE DE L'ÉGLISE/IMPASSE RUE DE LA ROSE VERS LA RUE DES CHASSE-MAREE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il existe sur le territoire de la Commune un passage qui permet de rejoindre la Rue des Chasse-Marée à partir de la rue de l'Église et de l'impasse de la Rose. Ce passage est accolé à neuf propriétés. En juin 2012, cinq propriétaires riverains ont transmis en Mairie une lettre pétition sollicitant la fermeture du passage suite aux diverses nuisances entravant leur vie privée. Une réunion organisée le 31 juillet 2012, avec les cinq demandeurs, n'a pas permis de trouver un compromis. Les éléments fournis par les intéressés mettent en évidence :

- le caractère privé du passage,
- l'incohérence du caractère protégé donné à ce cheminement lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en 2006.

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 septembre 2012, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- de ne pas s'opposer à la demande de fermeture de l'accès à ce passage, déposée par les riverains, à condition qu'ils justifient les limites de leur propriété (plan de bornage)
- de dire que la fermeture sera à la charge du demandeur et conforme aux règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;
- de prendre en compte cette décision dans l'élaboration de la révision actuelle du PLU pour lever l'incohérence ;
- de faire l'inventaire juridique de toutes les ruelles restantes « actives »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes concernant cette affaire.

PROJET D'IMPLANTATION D'UN MAGASIN LECLERC - MISSION DE CONSEIL JURIDIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la décision favorable obtenue à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 14 juin 2012 a fait l'objet d'un recours déposé auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) par le gérant de Carrefour Contact à Arleux.

Afin de défendre les intérêts de la commune, Monsieur le Maire propose de confier la mission de conseil juridique à Maître DUBRULLE Jean-Baptiste, Avocat au Barreau de Lille.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de confier cette mission à Maître DUBRULLE Jean-Baptiste, Avocat au Barreau de Lille sis 4 rue des Canoniers à LILLE (59041)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette mission.

PROJET DE REHABILITATION DE LA FERME PODEVIN

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'un avis favorable pour réhabiliter « la Ferme » a été donné afin d'y réaliser une résidence de petits logements. A l'époque, le projet comportait 19 logements de type 1 et 2, avec la création de deux surfaces collectives (au RCh du bâtiment en façade rue).

L'opération confiée à Habitat du Nord s'était révélée en déséquilibre financier.

En Avril dernier, le Conseil Général du Nord a décidé de lancer un appel à projet pour les Communes de moins de 3 500 habitants. En juin, la réunion avec des organismes suivants : Habitat du Nord, le PACT de Douais, l'EPF, la CAD, le CG et le cabinet Atrium de Douai, avait pour but de travailler en partenariat sur un projet de réhabilitation de la ferme.

Dernièrement le Cabinet Atrium Architecte de Douai a présenté un projet de 16 logements pour personnes âgées et jeunes couples. Le projet prévoit :

- le maintien du bâtiment en front à rue qui comprendra deux salles au rez-de-chaussée et trois logements (1 T3 et 2 T2)
- la démolition de la maison et des granges, l'acquisition d'un bout de terrain de Mme Veys Marie-Louise et la construction de deux petits bâtiments de R+1 : l'un avec 4 T2 au rch et 2 T2 et 2 T3 à l'étage et l'autre bâtiment avec un local commun (VO et vélos) et 2 T2 au rch et 1 T2 au rch et 2 T3 à l'étage.

Ce projet porté par Habitat du Nord sera déposé au Conseil Général du Nord avant le 28 septembre 2012 dans le cadre de l'appel à projet.

LOTISSEMENT DU MOULIN – GARANTIE D'EMPRUNTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour la construction de 28 logements rue de Fressain, La société Habitat du Nord de Villeneuve d'Ascq doit contracter un emprunt de 2 307 664.00 € pour les logements et 939 601.00 € pour le foncier.

Il précise que le Conseil Général, par la délibération du 9 janvier 2012 ne garantit plus les emprunts pour les communes couvertes par un EPCI, délégataire des aides à la pierre.

En l'espèce, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, délégataire des aides à la pierre, ne garantit pas les emprunts des bailleurs sociaux.

Habitat du Nord demande donc à la commune de garantir ces investissements. Le risque financier étant quasiment nul, cette garantie d'emprunt est votée à l'unanimité.

BROCANTE DE LA FETE DU BŒUF 2012

Il est décidé, à l'unanimité, de reverser la somme de 6 400 € sous forme de subvention au titre des droits de place de la brocante. Conformément à la réglementation, le Président du comité de la fête du Boeuf, Monsieur SALLIO Michel, n'a pas pris part au vote.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget en cours.

URBANISME

→ Permis de construire

- Mr BOCCADORO ZAC LA TUILERIE – bâtiment pour l'entreprise LG FROID – accord 15/09/2012
- Mr BUYSE Michel – 47 rte Nationale – extension et rénovation – en cours d'instruction

POINTS DIVERS

- ❖ Les travaux de la réfection de la chaussée rue de Chasse-Marée courant le mois de novembre sont maintenus malgré un avis défavorable à notre demande de subvention au titre de la Dotation d'équipements des Territoires Ruraux (DETR)
- ❖ L'ouverture d'une Enquête publique départementale dans notre commune, du mercredi 3 octobre 2012 au jeudi 8 novembre 2012 inclus, relative à la demande de la Communauté d'Agglomération du Douaisis en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux d'aménagement hydraulique sur les communes de Bugnicourt, Fressain et Villers-au-Tertre au titre du Code de l'Environnement (loi sur l'eau)
- ❖ La rentrée scolaire 2012-2013 – l'effectif de l'école à la rentrée est de 95 enfants ;
- ❖ La vente du café de la Mairie – les nouveaux propriétaires sont Mme Abraham Sandrine et Mr Malézieux Pascal ;
- ❖ Le Centre aéré de la Toussaint aura lieu du 5 au 9 novembre 2012.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ↳ J. 20/09/2012 : Repas des Aînés organisé par le CCAS
- ↳ D. 23/09/2012 : Portes ouvertes du Club de l'Amitié
- ↳ D. 06/10/2012 : VTT Bugnicourt Club « 4^{ème} Bugnicourtoise »
- ↳ D. 14/10/2012 : Ducasse de la St Ghislain